

Projet d'arrêté de Mmes Alice Ecuillon, Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Losio, Bernard Paillard, Jean-Charles Lathion et Gérard Deshusses: «Application du règlement B 2 05 relatif à l'usage de la forme féminine des noms de métier dans le règlement du Conseil municipal».

(accepté par le Conseil municipal lors de la
séance du 12 mai 2003)

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant que la commission du règlement, dans sa séance du 17 mai 2002 dédiée à l'étude de la motion M-218, a accepté par 10 oui, 3 non et 1 abstention que les noms de profession et de fonction soient aussi féminisés, en respect du règlement B 2 05.13,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de la commission du règlement du Conseil municipal,

arrête:

Article unique. – Le règlement B 2 05.13 relatif à l'usage de la forme féminine des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dans les actes officiels, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989, article 5, alinéa 1, lettre a), sera appliqué en ce qui concerne le règlement du Conseil municipal LC 21 111 de la Ville de Genève.